

AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-785 - Code d'éthique et déontologie du personnel de cabinet de la Ville de Shawinigan

Ce règlement a pour objet d'assurer, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1) *l'adhésion du personnel de cabinet aux principales valeurs en matière d'éthique et de prévoir l'adoption de règles déontologiques ainsi que des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.*

Ce règlement est accessible au Service du greffe, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 10 avril 2026

Me Chantal Doucet
Greffière